



Le Pôle métropolitain élaborera le premier SCoT du Genevois français !

Le 4 octobre, les élus du Comité syndical ont accepté le transfert de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de 4 intercommunalités membres au Pôle métropolitain du Genevois français. Ainsi les agglomérations d'Annemasse-les-Voirons, du Pays de Gex et les Communautés de communes du Genevois et de Terre Valsérhône, qui partagent les mêmes enjeux, vont travailler à l'élaboration d'un projet de territoire commun qui verra le jour dans 5 ans. Cette décision marque une étape cruciale pour le futur de l'aménagement de ce bassin de vie comptant 270 000 habitants et 68 communes.

Pourquoi cette prise de compétence ?

Avec la compétence SCoT, le Pôle métropolitain du Genevois français s'organise pour maîtriser le développement du périmètre formé par les 4 intercommunalités citées, pour les vingt prochaines années.

Celles-ci partagent un même bassin de vie et se retrouvent autour de 5 enjeux communs qui dépassent largement le périmètre d'une intercommunalité : comment accueillir, loger, développer de l'emploi qualifié, offrir les services, les équipements et les infrastructures dont toute la population actuelle et future aura besoin, tout en restant garant d'une équité sociale et d'un cadre de vie de qualité ?

« Quatre intercommunalités nous confient la compétence SCoT : c'est une étape considérable pour le Pôle métropolitain du Genevois français. Elle nous permet de planifier un développement harmonieux et durable de notre territoire à horizon 2050, en tenant compte des besoins de nos habitants. Elle renforce notre représentativité pour parler d'une voix plus forte avec Genève, afin de garantir l'équilibre de notre bassin de vie. »

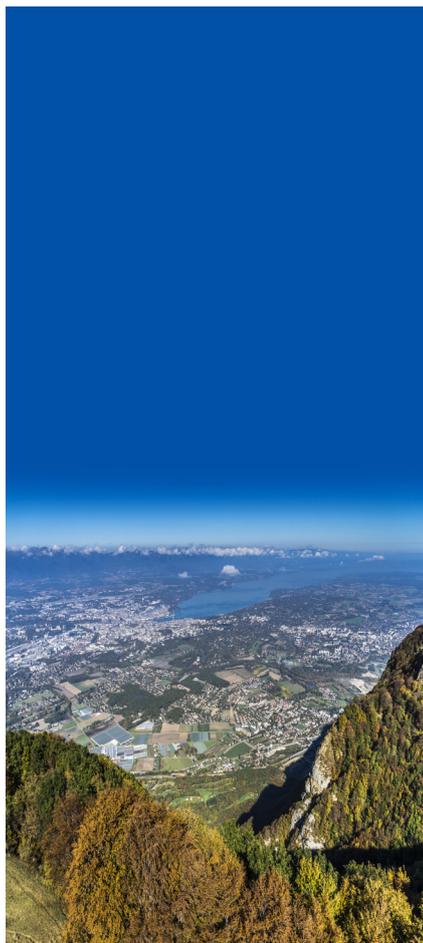
Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT est un outil de planification stratégique à long terme qui vise à coordonner les politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, d'environnement et de développement économique.

Il permet de définir une vision cohérente et partagée pour l'aménagement du territoire sur une période de 20 ans. Il prendra en compte l'urgence écologique, climatique et énergétique et traitera de l'ensemble des thématiques qui composent un territoire : la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols, l'habitat, les mobilités, la biodiversité, l'air, l'énergie et le climat, le commerce, l'artisanat, l'industrie et la logistique, les activités agricoles et forestières, le patrimoine, le paysage et le tourisme.

De par sa réflexion stratégique à plus grande échelle, le SCoT est opposable aux PLU ou PLUiH, qui représentent les outils de déclinaison locale et opérationnelle de cette stratégie. Le SCoT garantit ainsi une cohérence entre les projets de chaque intercommunalité.



Un travail par étapes au cours desquelles chacun pourra participer

L'élaboration d'un SCoT est un travail de longue haleine qui produira ses effets sur la période 2030 – 2050. Elle se déroulera en plusieurs étapes :

- Le projet d'aménagement stratégique (PAS) qui définit les objectifs de développement et d'aménagement en s'appuyant sur un diagnostic territorial. Le PAS permet aux élus de spatialiser un projet politique coconstruit.
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui décrit la mise en œuvre des orientations du PAS à l'aide de prescriptions ou de recommandations autour de trois grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilité, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.
- Le programme d'action (PA) qui facilite la mise en œuvre du SCoT, en identifiant les actions et moyens à mobiliser (Ex : les Plans Climat Air Energie Territoriaux).

L'implication des élus garantira la qualité de la réponse aux enjeux locaux.

Le SCoT définit les grandes orientations pour l'aménagement de l'ensemble du territoire mais ce sont les intercommunalités et les communes qui sont garantes de sa mise en œuvre avec les compétences qui restent les leurs : droit du sol, habitat et politique de la ville, mobilité, économie, gestion des ressources.

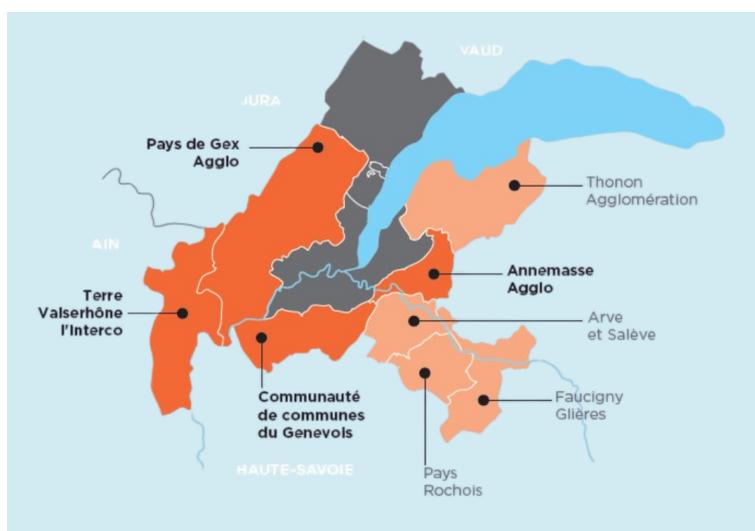
« Les élus locaux et notamment communaux, sont au contact direct de la population, ils connaissent leur territoire. Le Pôle métropolitain les intégrera le plus possible dans l'élaboration du SCoT du Genevois français. Plus les élus s'approprient le SCoT, plus celui-ci visera juste pour répondre aux enjeux du territoire et plus il sera facile à mettre en œuvre ».

Vincent Scattolin, Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, en charge de l'aménagement.

Les élus locaux pourront participer à l'élaboration du SCoT en s'impliquant dans les commissions territoriales organisées dans les intercommunalités. Des ateliers et des tournées de territoire leur permettront également de se mobiliser tout au long de la démarche. La Conférence des maires et des élus locaux, une fois par an, rassemblera l'ensemble des maires, conseillers municipaux et parlementaires des 68 communes concernées par le SCoT du Genevois français.

Les Personnes publiques associées (PPA) seront également informées de l'avancée des travaux tout au long de la procédure et mobilisées aux moments clés de l'élaboration.

Enfin, les habitants et un large panel d'acteurs du territoire, publics et privés (associations, syndicats, faïtières économiques, etc.) seront également invités à contribuer à l'élaboration du SCoT, dès 2025.



Contact presse

Nadine ROULIN

Tél. : +33 (0)637 00 82 27

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org